



JOINING FORCES
For All Children



UNION DES FORCES POUR UNE TOLERANCE ZERO A L'EGARD DES MUTILATIONS GENITALES FEMINIENES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

La Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines est célébrée chaque 6 février. Le thème de la commémoration de cette année est : **"Accélérer les investissements pour mettre fin aux mutilations génitales féminines"**.

Plusieurs conventions internationales interdisent les mutilations génitales féminines (MGF), parmi lesquelles la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte de Banjul).

Malgré certains progrès dans ce domaine, un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre enregistrent encore des taux de prévalence élevée des MGF chez les femmes âgées de 15 à 49 ans : Guinée 95%, Mali 89%, Sierra Leone 86 %, Burkina Faso, 76%.

Récemment, lors du Sommet des Filles Africaines qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2021, l'Union Africaine a donné l'occasion aux filles d'exprimer leurs points de vue sur les pratiques traditionnelles néfastes. Les mutilations génitales féminines étaient la plus importante de toutes les pratiques nuisibles.



"Bien que le gouvernement ait mis en place des politiques afin d'éliminer les mutilations génitales féminines, il y a encore des lacunes à combler. La seule façon de les combler est de réunir toutes les parties prenantes, y compris les dirigeants communautaires, les chefs religieux, les enfants et les adultes pour discuter et se mettre d'accord sur des mécanismes visant à renforcer les droits de l'homme et les droits des filles respectivement."

Déclare une fille de Mauritanie



La pratique des mutilations génitales féminines perdure en raison de normes sociales et sexistes fortes, qui amènent les parents à croire que c'est dans l'intérêt de leurs filles. Dans de tels contextes, le seul fait d'avoir une loi (même si elle est effectivement appliquée) ne suffit pas à éliminer cette pratique traditionnelle profondément ancrée. Une application stricte de la loi

sans efforts pour promouvoir le changement social a peu de chances d'avoir un effet positif, et peut même pousser la pratique à la clandestinité. Pour que les lois aient un impact positif significatif, elles doivent être largement comprises, discutées et "appropriées" par les personnes concernées.

JOINING FORCES AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE APPEL A L'ACTION POUR LA TOLERANCE ZERO A L'EGARD DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES.

Gouvernements d'Afrique de l'Ouest et du Centre :

- Tous les gouvernements devraient entreprendre une collecte de données représentatives de l'ampleur et la portée des MGF, y compris leur prévalence, conformément aux engagements internationaux pris dans le cadre de l'ODD 5.3.2 d'éliminer toutes les pratiques néfastes, et les législations internationales des droits de l'homme, y compris dans les contextes de la diaspora.
- Des engagements financiers plus importants en faveur des interventions visant à l'abandon de toutes les formes de MGF sont nécessaires pour décupler les efforts actuels, afin de mettre fin aux MGF d'ici 2030, conformément à l'engagement 5.3.2 des ODD.
- La législation nationale doit inclure des ressources et des stratégies dédiées aux programmes changement de comportement, y compris le changement de normes, pour une mise en œuvre multisectorielle efficace au niveau local et communautaire, qui doit inclure les secteurs de la justice et de la police, l'éducation, les professionnels de la santé et les acteurs de la protection de l'enfance, ainsi que les organisations féminines de base. La législation nationale ne doit pas être axée sur une approche punitive ou stigmatisante à l'égard des communautés pratiquantes, mais doit chercher à soutenir l'engagement communautaire et la sensibilisation à l'abandon de la pratique.
- Les interventions et les activités visant à soutenir l'abandon des MGF sur la base des droits doivent être fondées sur des preuves, être de nature à transformer le genre et chercher à s'attaquer aux normes sociales néfastes qui sous-tendent la pratique. Elles doivent chercher à comprendre quels sont les facteurs qui font que la pratique persiste afin d'y remédier de manière adéquate. Les interventions doivent impliquer tous les membres d'une communauté, y compris les filles elles-mêmes, les hommes, les praticiens des MGF et les principales parties prenantes telles que les grands-mères et les femmes âgées, les leaders religieux et communautaires, les professionnels de la santé, les enseignants et le système judiciaire.
- Les leaders religieux et communautaires doivent ouvertement dissiper les mythes qui associent les MGF à une quelconque religion ainsi que les normes de genre néfastes qui sous-tendent cette pratique. Ils doivent aider les communautés à abandonner les MGF par le biais de campagnes de sensibilisation locales et nationales, et par la publication de déclarations ou de doctrines religieuses, le cas échéant, qui interdisent la pratique en vertu du droit religieux.
- Les survivantes de toutes les formes de MGF ont le droit d'accéder aux informations, à l'éducation et aux services de santé relatifs à la pratique et à ses impacts, et tous ces services doivent être fournis dans des formats adaptés aux enfants et aux adolescents. Les services de santé, y compris la santé mentale et le soutien psychosocial, doivent être disponibles, accessibles, acceptables et de qualité suffisante pour les survivantes de MGF, et des ressources suffisantes doivent être mises en place pour fournir ces services.
- L'accès des filles à l'éducation doit être reconnu comme un droit, ainsi qu'un facteur de protection contre les MGF, et les gouvernements doivent s'efforcer de donner la priorité à l'éducation des filles, qui doit inclure des dispositions relatives à une éducation sexuelle complète (ESC). Les programmes d'éducation sexuelle complète doivent inclure des discussions et un apprentissage sur la pratique des MGF, afin de favoriser l'évolution des normes sociales néfastes. Des actions similaires devraient porter sur les mariages et unions précoces et forcés des enfants (MUPFE), dans les contextes où cette question est également préoccupante.
- Les gouvernements, les ONG, les agences de l'ONU et les parties prenantes doivent veiller à ce que les enfants (filles et garçons) participent à tous les niveaux, de la communauté au niveau mondial, aux réunions qui traitent des questions liées à la violence contre les enfants afin d'accroître la participation des enfants à la recherche de solutions durables.

Recommandations pour les contextes où les MGF ne sont pas encore criminalisées :

- Les gouvernements doivent veiller à ce que la législation nationale comprenne une définition claire de tous les types de MGF en se référant aux définitions internationales établies par l'Organisation Mondiale de la Santé ; interdise toutes les formes de MGF y compris lorsqu'elles sont pratiquées par des professionnels de la santé ou dans un cadre médical ; et confère une compétence extraterritoriale à l'infraction conformément aux recommandations et aux meilleures pratiques des législations internationales des droits de l'homme. Toute approche législative doit être axée sur la sensibilisation des communautés et leur engagement vis-à-vis de la loi, et ne doit pas être punitive ou stigmatisante pour les communautés.

Recommandations pour les contextes où ont lieu des mutilations génitales transfrontalières :

- ➔ Dans les régions où l'excision transfrontalière est répandue, les gouvernements et les organismes régionaux doivent chercher à établir et à mettre en œuvre des mécanismes de coordination pour aligner la législation, la politique et les stratégies de mise en œuvre, afin d'aider les communautés à abandonner les MGF. Cela devrait inclure l'alignement des sanctions pénales dans la législation et la mise en place d'organes et de mécanismes de surveillance dotés de ressources efficaces pour coordonner une réponse multisectorielle entre les différentes juridictions nationales, et pour améliorer le maintien de l'ordre au niveau des frontières poreuses.
- ➔ Lorsque la législation interdit les MGF, des dispositions doivent conférer une compétence extraterritoriale à l'infraction des MGF, afin de permettre au secteur de la justice de répondre aux cas de MGF qui ont eu lieu à

Recommandations pour les zones où les MGF ont été médicalisées :

- ➔ La législation doit interdire toutes formes/pratiques médicalisées des MGF ; et les campagnes nationales ainsi que les sensibilisations doivent veiller à ne pas mettre l'accent sur les dommages physiques ou l'approche fondée sur les dommages. Les plans d'action nationaux visant à soutenir l'abandon de toutes les formes de MGF doivent inclure et engager les professionnels de la santé en tant que parties prenantes clés.
- ➔ Les programmes d'études médicales doivent inclure une formation professionnelle sur les causes et les conséquences des MGF et former et équiper les professionnels de la santé pour qu'ils puissent s'engager de manière significative auprès des communautés pratiquantes afin d'influencer l'abandon de la pratique. Les professionnels de la santé doivent également recevoir une formation et un soutien pour résister aux pressions exercées par la communauté pour qu'ils pratiquent les MGF.
- ➔ Les associations médicales nationales doivent adopter des codes de conduite clairs qui interdisent aux professionnels de la santé de pratiquer toute forme de MGF, et chercher à appliquer des sanctions sévères à tout professionnel de la santé qui pratiquerait une forme de MGF en violation de l'éthique médicale.

Union africaine, CEDEAO et CEEAC

- ➔ Encourager les Etats membres à améliorer leurs politiques, à appliquer les lois et à allouer plus de budget pour une meilleure protection des femmes et des filles contre les MGF en Afrique.

Partenaires techniques et financiers :

- ➔ Les bailleurs de fonds doivent augmenter le financement de la recherche et de la collecte des données sur l'ampleur, la portée et les impacts des MGF, ainsi que sur l'élargissement de la base de données des interventions efficaces pour soutenir l'abandon de la pratique.

